



**SYTTOM 19**  
SYNDICAT DE TRANSPORT  
ET DE TRAITEMENT  
DES ORDURES MÉNAGÈRES  
DE LA CORRÈZE

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

### DU COMITE SYNDICAL DU SYTTOM 19

Nombre de délégués en exercice : 24

Nombre de délégués présents : 16

Nombre de votants : 17

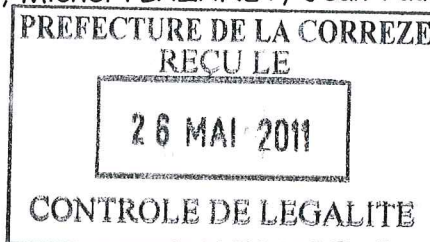
L'an deux mille onze et le 13 mai à 10H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères, dûment convoqué le 19 avril 2011, s'est réuni à l'UIOM d'EGLETONS au lieu-dit Les Chaux, sous la présidence de Monsieur René PLANADE.

Etaient présents : Madame Françoise LAURENT - Messieurs René PLANADE, François BRETIN, Jean- Pierre LASSERRE, Gérard DIF, Hervé GOUTILLE, Gilles MAGRIT, Jean Louis CHAZALNOEL, Claude FARGES, Bernard ROUGE, Robert DECAIX, Philippe BERNIS, Michel SAUGERAS, Daniel ESCURAT, Michel PLAZANET, Jean Paul GRADOR

Pouvoir : 1

Absents excusés :

Madame France ROUHAUD, Messieurs Yves LAPORTE, Daniel GREGOIRE, Jean François LOGE, Christian MADELRIEUX, Jean Marc REBEILLE, Serge SARTRE, Philippe JENTY, Jacques CHASTAGNOL



Le quorum étant atteint pendant toute la séance, le comité syndical du SYTTOM 19 peut valablement siéger et délibérer

> > >

OBJET : N° 2011/05/03 : Compte de gestion du receveur - Exercice 2010

RAPPORTEUR : Daniel ESCURAT

Après présentation des budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2010 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et de celui des mandats délivrés,

des bordereaux de titres de recettes et de mandats, du compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la parfaite régularité des opérations :

I - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

II - Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par Monsieur le Receveur, fixé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
A St Pantaléon de Larche le 13/05/2011...



Le Président,

René PLANADE

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 26/05/2011... et publication ou notification du 27/05/2011.....